



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
**AVENANT N° 2**

**EXE10**

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE**  
12 Rue Ampère  
BP 53  
21110 GENLIS

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

**SOGERES SAS**  
Direction Régionale Grand Est  
Gerland Plaza – 12 rue du Professeur Jean Bernard  
CS 20522  
69365 LYON CEDEX 07  
[sogeres.education.grandest.fr@sogeres.fr](mailto:sogeres.education.grandest.fr@sogeres.fr)

Tél. 04 26 21 64 05  
SIRET : 572 102 176 22114

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**Marché n°2019-005 :**  
**Fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants péri et extrascolaires et les deux Multiaccueils Petite Enfance**

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 4 juillet 2019
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 12 mois renouvelable 3 fois
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Les prix sont déterminés dans l'annexe financière annexée à l'acte d'engagement.

ANNEXE FINANCIERE

TRANCHE FERME	
	Montant TTC*
1. REPAS PERISCOLAIRE	
1.1 Denrée dans l'assiette	1.750
1.2 Frais de livraison	0.200
1.3 Frais de personnel	0.450
1.4 Frais généraux dont barquettes recyclables	0.200
1.5 Autres	0.100
1 Prix total TTC	2.700

2. REPAS EXTRASCOLAIRE	Montant TTC*
2.1 Denrée dans l'assiette	1.750
2.2 Frais de livraison	0.200
2.3 Frais de personnel	0.450
2.4 Frais généraux dont barquettes recyclables	0.200
2.5 Autres	0.100
2 Prix total TTC	2.700

3. REPAS MULTIACCUEIL PETITE ENFANCE	Montant TTC*
3.1 Repas nourrisson : 4/6 à 8 mois	1.130
3.2 Repas bébé : 8 à 12 mois	2.920
3.3 Repas moyen grand : 12 mois à 3 ans	3.120
4. GOUTER PETITE ENFANCE	Montant TTC*
4.1 Goûter nourrisson	0.270
4.2 Goûter bébé	0.570
4.3 Goûter moyen grand	0.720

TRANCHE OPTIONNELLE 1	
5. GOUTER PERI ET EXTRASCOLAIRE	Montant TTC*
Tranche optionnelle 1	
5.1 Denrée dans l'assiette	0.700
5.2 Frais de livraison	
5.3 Frais de personnel	
5.4 Frais généraux	
5.5 Autres	0.020
5. Prix total TTC	0.720

TRANCHE OPTIONNELLE 2	
6. Livraison des repas dans des contenants réutilisables bacs gastro	Montant TTC*
6.1 Surcoût par repas péri et extrascolaire	0.220
6.2 Surcoût par repas Multiaccueil Petite enfance	0.220

#### D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre du contexte économique actuel et de l'augmentation fulgurante du prix des denrées alimentaires, de l'énergie, la demande d'augmentation de 3 % sur le prix du marché est acceptée pour la tranche ferme.

Les tranches optionnelles 1 et 2 n'ayant pas été affermies, elles ne sont pas concernées par cette augmentation.

Les prix applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 sont les suivants :

<u>Fourniture de repas et goûters en liaison froide pour les restaurants</u>	Prix HT actuel	Prix TTC actuel	Taux (%)	Nouveau Prix HT	Nouveau Prix TTC
<u>péri et extrascolaires et les multi accueils petite enfance</u>					
<b>TRANCHE FERME</b>					
Repas périscolaire	2,605	2,748	3,000	2,683	2,831
Repas extrascolaire	2,605	2,748	3,000	2,683	2,831
<b>Repas multi accueil petite enfance</b>					
Repas nourrisson - 4/6 à 8 mois	1,090	1,150	3,000	1,123	1,184
Repas bébé - 8 à 12 mois	2,818	2,973	3,000	2,903	3,062
Repas moyen grand - 12 mois à 3 ans	3,010	3,176	3,000	3,100	3,271
<b>Goûter petite enfance</b>					
Goûter nourrisson	0,261	0,275	3,000	0,269	0,284
Goûter bébé	0,550	0,580	3,000	0,567	0,598
Goûter moyen grand	0,694	0,732	3,000	0,715	0,754

Toutefois, afin de tenir compte du caractère exceptionnel de cette augmentation, l'article 5.2 – Variation dans les prix - du Cahier des Clauses administratives Particulières (CCAP), est complété par les conditions ci-dessous :

La formule de révision des prix sera atténuée d'une partie ou de la totalité de l'évolution consentie dans le présent avenant. Le prix de base utilisé pour le calcul de la révision, fera l'objet d'une négociation préalable et sera déterminé préalablement à la révision des prix opérée à la date de la rentrée scolaire.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON       OUI

Montant de l'avenant :

- En fonction du nombre de repas commandés.

### E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : Genlis, le

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)